



DELIBERATION n°5-2023

En date du 13 Avril 2023

Portant sur l'approbation du Compte Administratif
BUDGET ANNEXE – Exercice 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni à la Mairie le 13 avril 2023 à 20h00 sous la présidence de Mr Joël GARESTIER, Maire.

Mme Emilie TALLET a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sont présent(e)s :

M. Joël GARESTIER, Maire.

Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, Mme Martine CARRILLO, Mme Régine DE PAIVA, Adjointes.

M. Philippe HENRY, M. Jean-Luc GARCIA, Adjoint.

M. Bernard GLANDUS, Mme Patricia CHABROUX VICENTE, M. Patrick SIMON, M. Stéphane GIRARD, Mme Hélène TOUCAS, Mme Virginie BASSALER, Mme Isabelle COUTY, Mr Jean-Philippe NANEIX, Mr Brice APPERT, Mme Emilie TALLET, M. André GAILLARD, Mr Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Magali GADY, conseillère municipale

Mr Manuel VERGER, adjoint

Mr Sébastien PEAUDECERF son pouvoir est donné à Mr Philippe HENRY en date du 8 avril 2023

Mme Christelle DESMOULINS, son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT en date du 10 avril 2023

Mme Claude THIBAUT GUILLON, son pouvoir est donné à Mr André GAILLARD en date du 13 avril 2023

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles L1612-12 et L1612-13 du CGCT relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes ;

Vu l'article L2121-14 du CGCT prévoyant que le Maire ne participe pas au vote ;

Le conseil municipal,

réuni sous la présidence de Mme. Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT, 2^{ème} adjointe déléguée aux affaires générales, finances et communication, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe, dressé par M. Joël GARESTIER, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE

Résultats reportés		11 452,14 €	112 910,60 €		112 910,60 €	11 452,14 €
Opération de l'exercice	15 428,30 €	60 545,87 €	41 829,40 €	112 910,60 €	57 257,70 €	173 456,47 €
TOTAUX	15 428,30 €	71 998,01 €	154 740,00 €	112 910,60 €	170 168,30 €	184 908,61 €
Résultats de clôture		56 569,71 €	41 829,40 €			14 740,31 €
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	15 428,30 €	71 998,01 €	154 740,00 €	112 910,60 €	170 168,30 €	184 908,61 €
RESULTATS DEINITIFS		56 569,71 €	41 829,40 €			14 740,31 €

2° Constate, pour la comptabilité du budget annexe de la commune, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

après en avoir délibéré à l'unanimité, le Maire s'étant retiré,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le compte administratif du budget annexe de la Commune tel qu'il vient de lui être présenté pour l'exercice 2022

Article 2 :

De donner pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération

Article 3 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et/ou notification

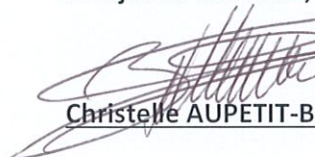
Article 4 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstention	0

Fait à Saint-Just le Martel, le 14 avril 2023.

L'Adjointe au Maire,


Christelle AUPETIT-BERTHELEMY



Transmis au représentant de l'Etat le : 14 avril 2023

Publié le : 14 avril 2023